ABITA
Société à responsablité limitée au capital de 121 960 €
Siège social : 12 rue de Verdun 17340 Chatelaillon-Plage
RCS La Rochelle 413 479 361

PROCES VERBAL

de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Mai 2025
donnant pouvoirs à la gérante à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires au transfert du siège social au 12 rue de Verdun 17340 Chatelaillon-Plage

Certifié Conforme
Le 9 Mai 2025

La Gérante

ABITA
Société à responsabilité limitée au capital de 121 960 €
Siège social : 10 rue de Verdun 17340 Chatelaillon-Plage
RCS La Rochelle 413 479 361

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 MAI 2025

Le 9 Mai 2025 à 11h00, les associés de la Sarl ABITA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation, au domicile de la gérante, 12 rue de Verdun 17340 Chatelaillon-Plage.

Sont présents à l'assemblée :
- Madame Thérèse ROQUIER propriétaire de 608 parts
- Monsieur Michel ROQUIER propriétaire de 608 parts
- Madame Stéphanie ROQUIER propriétaire de 3660 parts
- Monsieur Guillaume ROQUIER propriétaire de 3660 parts
- Monsieur Thibaud ROQUIER propriétaire de 3660 parts

Total des parts représentées .....12196 parts

Madame Thérèse ROQUIER, gérante, préside l'assemblée, elle constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- transfert du siège social de la société au 12 rue de Verdun à Chatelaillon
- rachat des parts détenues dans les SCPI
- vente de la maison sise à Chatelaillon 16 Impasse de l'Etang
- pouvoirs à la gérante à l'effet d'accomplir toutes formalités qu 'il appartiendra

PREMIERE RESOLUTION

La gérante fait part de son changement de domicile et accepte que le siège social de la société soit transféré à son adresse **12 rue de Verdun à Chatelaillon-Plage (17340)** à compter de ce jour. Ancienne adresse : 10 rue de Verdun à Chatelaillon-Plage.

Les associés confèrent tous pouvoirs à la gérante pour transférer le siège social de la société à cette nouvelle adresse.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Chatelaillon-Plage (17340) 12 rue de Verdun

Le reste de l'article est inchangé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérante de procéder au retrait total des parts détenues dans les SCPI suivantes :

- SCPI PAREF HEXA (ex Interpierre) associé n° 048275
- SCPI GRAND PARIS (PERIAL) associé n° 411579
- SCPI PIERVAL SANTE associé n° A03WTJ
- SCPI EPARGNE FONCIERE (La Française) associé n° A03WVI

Dans le but de désengager la société et compte tenu des difficultés de cession des parts de SCPI, la gérante propose de racheter à titre personnel, à la valeur actuelle, l'ensemble des parts qui ne trouveraient pas preneur sur le marché au-delà d'un délai de 3 mois après leur mise en vente.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La présidente propose de mettre à la vente la maison sise à Chatelaillon-Plage (17340) 16 impasse de l'Etang.

Cette maison a été acquise en 2021 au prix de 300 000 € FAI .

L'assemblée donne tous pouvoirs à la gérante afin de convenir des modalités et signer tout engagement concernant cette mise en vente.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Thérèse ROQUIER

Guillaume ROQUIER

Stéphanie ROQUIER

Michel ROQUIER

Thibaud ROQUIER